

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 23 mars 2020, à 19 h 15, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

À noter qu'en raison de la COVID-19, Mme Roxane Laliberté ainsi que M. Maxime Bédard ont assisté à la séance par vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

20-03-069

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se prononcer sur une affaire urgente, que les conseillers et conseillères ont été avisé(e)s par téléphone, ceux-ci proposent de renoncer à l'avis de convocation officiel ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RENONCER à l'avis de convocation officielle pour cette séance.

Adoptée

20-03-070

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 23 MARS – 19 H 15

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 19-CM-194 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION
4. AUGMENTATION DE LA REDEVANCE POUR LE CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
5. MISE À PIED TEMPORAIRE DE L'ÉDUCATRICE DU SERVICE DE GARDE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de ROXANE LALIBERTÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 19-CM-194 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Le conseiller Yvan Paquet donne un avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement 19-CM-194 « Décrétant le taux de taxes pour l'année 2020 ». Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

20-03-071

4. **AUGMENTATION DE LA REDEVANCE POUR LE CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se trouve actuellement dans une période de crise à cause la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim reçoit un bon nombre d'appels de citoyens sur son cellulaire en raison de cette période particulière ;

CONSIDÉRANT QUE la redevance qu'elle reçoit actuellement ne couvre pas la totalité de son forfait cellulaire et que la Municipalité souhaite augmenter cette redevance ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUGMENTER la redevance de la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à 60.00 \$ pour l'utilisation de son cellulaire personnel pour le travail.

Adoptée.

20-03-072 5. MISE À PIED TEMPORAIRE DE L'ÉDUCATRICE DU SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT QU'en raison de la crise du COVID-19 qui sévit actuellement et qui a occasionné la fermeture des écoles ainsi que des services de garde jusqu'au 1^{er} mai minimum ;

CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice du service de garde ne peut donc exécuter son mandat et que la Municipalité ne peut pas lui déléguer un autre mandat ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PROCÉDER à la mise à pied temporaire de l'éducatrice du service de garde jusqu'à l'autorisation du Gouvernement d'ouvrir à nouveau les écoles et les services de garde.

Adoptée.

20-03-073 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, secrétaire-trésorière